

Arrondissement de
RAMBOUILLET

2026-047

Canton de
CHEVREUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An, Deux Mille Vingt-Six,

Le 9 juin,

Date de convocation
3 JUIIN 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de M. Pierre-Louis BRIÈRE, Maire.

Date d'affichage de
convocation
3 JUIIN 2026

Etaient présents : Pierre-Louis BRIÈRE, Laetitia MARCHAND, François CAPILLIER, Hervé BROU, Lamia DURAND, Xavier DELAPORTE, Laetitia MARLIN, Nicolas BRUNET, Jean-Luc FARGIER, Philippe LEJEUNE, Emmanuelle LEBLANC, Grégory BOUDAL, Ouafae BENDRISS, Karine CHAOUCHI, Hélène BOUTTEREUX, Maud BOUDAL, Cyrill TARBÉ, Nicola ZACCARIA, Nelly SEVERAC, Jean TANCEREL, Roberto DRAPRON, Bertrand HOUILLON, Tristan JACQUES

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Formant la majorité des membres en exercice.

Présents : 23

Absent ayant donné pouvoir : Thérèse MALEM à Laetitia MARCHAND

Anne BRUS à Lamia DURAND

Eric PETRETO à Nicolas BRUNET

Guénaëlle PATTE à Laetitia MARLIN

Yolande GROBON à Bertrand HOUILLON

Magali DOUSSE à Nelly SEVERAC

Votants : 29

Madame Laetitia MARCHAND a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

9 JUIIN 2026

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L251-5 à L251-10, L252-8 à L252-10, L254-2 à L254-4, ainsi que ses articles R251-31 à 34, R251-35 à R251-37, R252-30 à 33, R. 252-34 à 40, et R252-41 à R252-51,

**Objet : Composition du
Comité Social Territorial
et de la Formation
Spécialisée en matière
de Santé, Sécurité et
Conditions de Travail –
modalités de vote**

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2022, portant création d'un Comité Social Territorial commun entre la Ville et le CCAS de Magny-les-Hameaux,

CONSIDÉRANT que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé appréciés au 1er janvier 2026 sont de 209 agents, soit 144 femmes (68,89 %) et 65 hommes (31,10 %),

VU la consultation des organisations syndicales représentées au CST,

VU l'avis du Comité Social Territorial réuni le 28 mai 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE MAINTENIR** un Comité Social Territorial commun à la Ville et au CCAS,
- **DE MAINTENIR** une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail commune à la Ville et au CCAS,
- **DE FIXER** à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial et au sein de la Formation Spécialisée (le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires),
- **DE FIXER** à 4 pour le CST et pour la Formation Spécialisée, le nombre de représentants titulaires de l'employeur (le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires),
- **DE RECUEILLIR** par le Comité Social Territorial et, par la Formation Spécialisée, l'avis séparé des représentants de l'employeur sur toutes les questions de l'instance.

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **10 JUIN 2026**

Certifiée exécutoire le : **10 JUIN 2026**

Le Maire



Pierre-Louis BRIÈRE

Le Secrétaire de Séance



Laetitia MARCHAND